



PONT DE ROIDE - VERMONDANS

Budget communal 2024



Club photo rudipontain - Daniel MACHAVOINE

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

Les contributions directes (l'impôt) représentent 15 % des recettes de fonctionnement, les dotations de l'État constituent 26 % de celles-ci. Le reste est assuré par les produits des services et des subventions diverses (Conseil Départemental...) à hauteur de 11 %, la contribution de "Pays de Montbéliard Agglomération" 31 %, et enfin l'excédent 2023 : 17 %.

Excédent 2023 : 1 134 412 € (16,5 %).

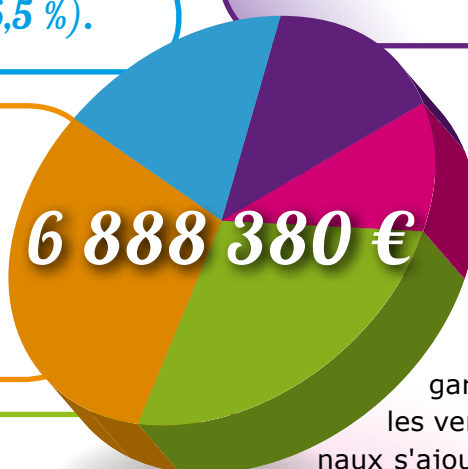
**P.M.A. :
attribution de compensation
+ dotation de solidarité
communautaire :
2 159 059 € (31,4 %).**

Les dotations de l'État :

Les dotations d'État sont indispensables au budget : la dotation globale de fonctionnement, les allocations compensatrices, les dotations diverses représentent une somme de **1 799 507 € (26,1 %)**.

L'impôt des familles :

Le produit des impôts locaux versés par l'ensemble des foyers rudipontains atteint la somme de **1 062 861 € (15,4 %)**.



Autres recettes communales :

Des subventions diverses, les recettes de la crèche-halte garderie et des différents services, les ventes de bois, les loyers communaux s'ajoutent au volume des ressources pour un montant de **732 541 € (10,6 %)**.

TAUX D'IMPOSITION 2024 (commune et "Pays de Montbéliard Agglomération")

	Taux moyens communaux nationaux 2023	Taux 2024		
		Pont de Roide Vermondans	Pays de Montbéliard Agglomération	Total
Taxe foncier bâti	39,42 %	32,05 %	0,86 %	32,91 %
Taxe foncier non bâti	60,82 %	16,59 %	1,68 %	18,27 %
Taxe d'habitation sur logements vacants et résidences secondaires	24,45%	5,91%	—	5,91%

OU VA L'ARGENT ?

La répartition des dépenses de fonctionnement se présente comme suit :

Prélèvement pour investissement & amortissement :

Sur les recettes de fonctionnement, la commune prélève **1 220 364 € (17,7 %)** pour financer son budget d'investissement ; c'est **l'autofinancement**.

Social :

Ce secteur engendre une dépense de **400 000 € (5,8 %)** permettant le fonctionnement du CCAS, des participations sociales diverses dont les "Bourses Renaud", "l'enveloppe de Noël"...

Environnement :

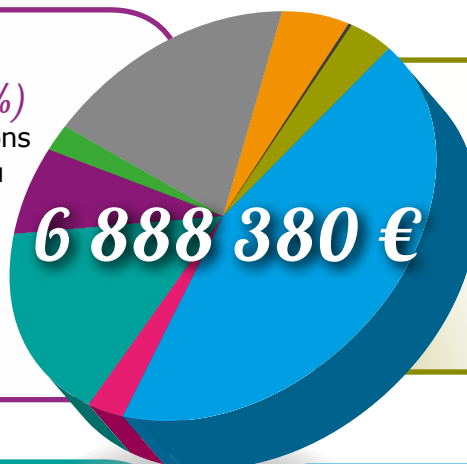
130 000 € (1,9%) sont consacrés aux espaces verts, au fleurissement et entretiens divers...

Dette :

La ville a emprunté pour investir, s'équiper. Le remboursement de **8 500 € (0,1 %)** en 2023 couvre les intérêts des **prêts contractés**.

Vie associative, sportive & culturelle :

450 000 € (6,5 %) Ce sont essentiellement les subventions aux associations, le financement du poste d'animateur sur la ville et la MPT, les fêtes et cérémonies, le centre de loisirs, le Contrat Éducatif Local, la formation musicale...



Services Généraux :

La somme de **279 516 € (4,1%)** concerne les assurances, le téléphone, la communication, les impôts et cotisations diverses, indemnités élus...

Bâtiments, Fournitures & travaux divers :

1 200 000 € (17,4 %) vont aux dépenses d'entretien de bâtiments communaux, des écoles, des salles de sport, de la voirie, de la signalisation et de l'éclairage public, des fournitures en matériel, en électricité, gaz, carburants...

Le personnel :

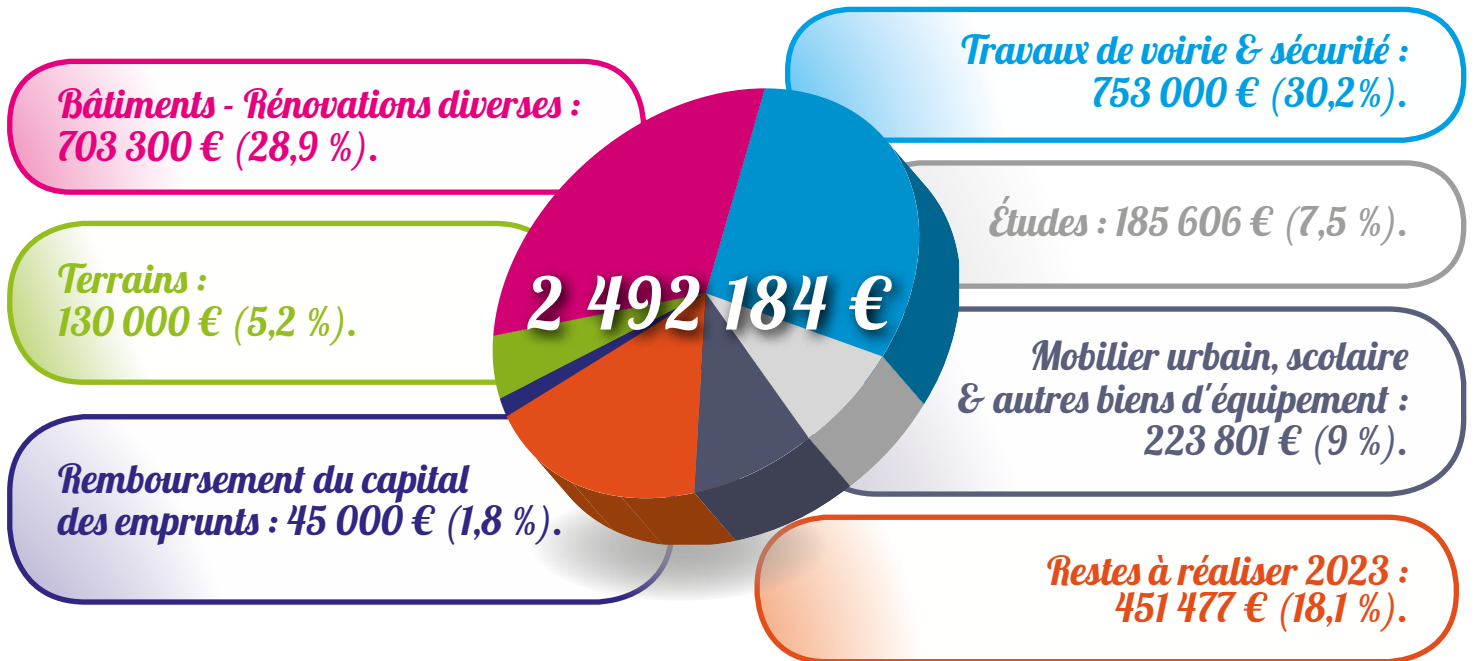
La somme de **3 000 000 € (43,6 %)** concerne tous les personnels de tous les services municipaux : administration, écoles (sauf enseignants), crèche-halte garderie, services techniques, sécurité, périscolaire, Rudibus...

Secteur scolaire & périscolaire :

200 000 € (2,9 %) sont consacrés aux fournitures scolaires, aux classes de découverte, au P.E.D.T. (Projet Éducatif Territorial), aux sorties piscine, aux bons d'achats collège et lycée, à la restauration scolaire, au périscolaire...

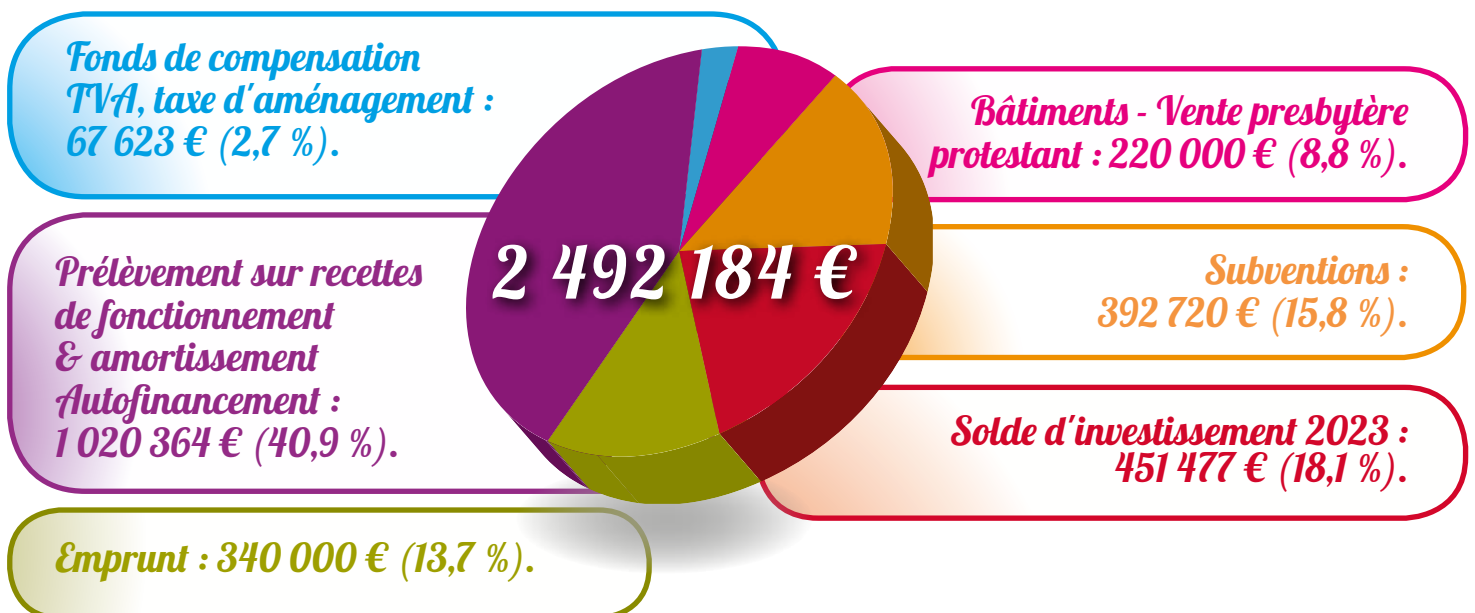
OU VA L'ARGENT ?

Cela concerne les opérations non renouvelées chaque année et qui se traduisent par une modification substantielle de la valeur du patrimoine communal.



D'OU VIENT L'ARGENT ?

Le financement de l'investissement est assuré par des ressources acquises à la commune à titre définitif, dont le prélèvement sur les recettes de fonctionnement et un emprunt de 340 000 €.



Quelques éléments d'analyse budgétaire

Le budget communal 2024 a été adopté le 5 avril dernier, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

1. Les taux des impôts directs communaux et de P.M.A. sont maintenus au niveau des taux 2023. Seules les bases ont été revalorisées de 3,9% par l'État.

2. Redistribution active en direction des familles, des personnes âgées...
Quelques exemples :

	2024
"Bons naissances"	88 €
"Gratuité scolaire" en école primaire	46 € par élève
Participation aux "classes découverte" des écoles	140 € par élève
Bons d'achat collèges et lycées	83 € par élève
"Bourses Renaud" pour lycéens et étudiants	11 499 €
"Enveloppes de Noël" des Anciens	88 € par personne de 70 ans et plus
Subventions au C.C.A.S.	400 000 €

3. À partir de 2024, Redevance Ordures Ménagères Incitative par foyer, payable à Pays de Montbéliard Agglomération

4. La dette

C'est-à-dire, la **charge nette de remboursement des emprunts**, représentait, en 2023, **1,8 % des recettes de fonctionnement** (2,3 % en 2022).

La commune dispose d'une bonne capacité de désendettement, puisque **moins de 6 mois d'épargne brute auraient suffi pour rembourser la dette** (7 mois en 2022).

En 2024, prévision d'un emprunt de 340 000 € en investissement.

5. Charges de personnel

En 2023, elles représentaient **53 % des dépenses réelles de fonctionnement** (50 % en moyenne pour les villes de 3 000 à 5 000 habitants). À mettre en rapport avec les services publics proposés, les "coups de pouce", les emplois vacances, les services scolaires, périscolaires...

Le Maire - (Mai 2024)

Quelques projets 2024



Réfection de la rue d'Helvétie



Réfection de la rue Hélène Peugeot



Achat d'un nouveau Rudibus



Réfection de la rue des Jardins